



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ajournement des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le 18 avril 2016 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal

4. FINANCES
 - 4.1 Dépôt du rapport financier 2015

5. ADMINISTRATION
 - 5.1 Offre de services professionnels de l'Association Rimouski Ville cyclable

6. URBANISME
7. LOISIRS
8. TRAVAUX PUBLICS
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. CORRESPONDANCE
11. AFFAIRES NOUVELLES
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. FERMETURE DE LA SÉANCE

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

FINANCES

4.1 Dépôt du rapport financier 2015

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du secrétaire-trésorier sur le rapport financier et le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant *Raymond Chabot Grant Thornton*, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

ADMINISTRATION

5.1 Offre de services de l'Association Rimouski Ville cyclable

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que l'offre de services présentée par l'Association Rimouski Ville cyclable pour la rédaction d'un plan de mobilité active pour la

2016-04-084

2016-04-085



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

municipalité de Sainte-Luce soit approuvée. Cette offre de services prévoit des honoraires de l'ordre de 6 000 \$, des frais de transport pour 300 \$ et des frais de reproduction de 200 \$.

12. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

13. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier